

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h30

(Salle du Conseil Municipal – 2 Rue du Signal)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2026.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. **Intercommunalité** : Désignation des membres siégeant à la CLECT.
5. **Administration générale** : Fixation du loyer de la maison située 29 Route de la Saigne.
6. **Administration générale** : Approbation d'une convention de servitudes avec GRDF concernant la parcelle B 2136.
7. **Administration générale** : Approbation d'une convention de servitudes avec Enedis concernant les parcelles B 2136 et B1285.
8. **Finances** : Approbation d'une garantie d'emprunt à Vilogia pour huit logements Chemin du Chater.
9. Questions diverses

Participation au fonds de soutien direct aux communes sinistrées.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2025.

Le Maire

Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le 7/09/2026